

Annexe

Jeunes et mesures publiques pour l'emploi

Avec la montée du chômage, les mesures de politique active de l'emploi se sont largement développées en France après 1973. Pour une bonne part elles ciblent les jeunes, et particulièrement les moins qualifiés d'entre eux. Elles se sont vite diversifiées pour former **quatre catégories** relativement permanentes au-delà des variations conjoncturelles et des alternances politiques :

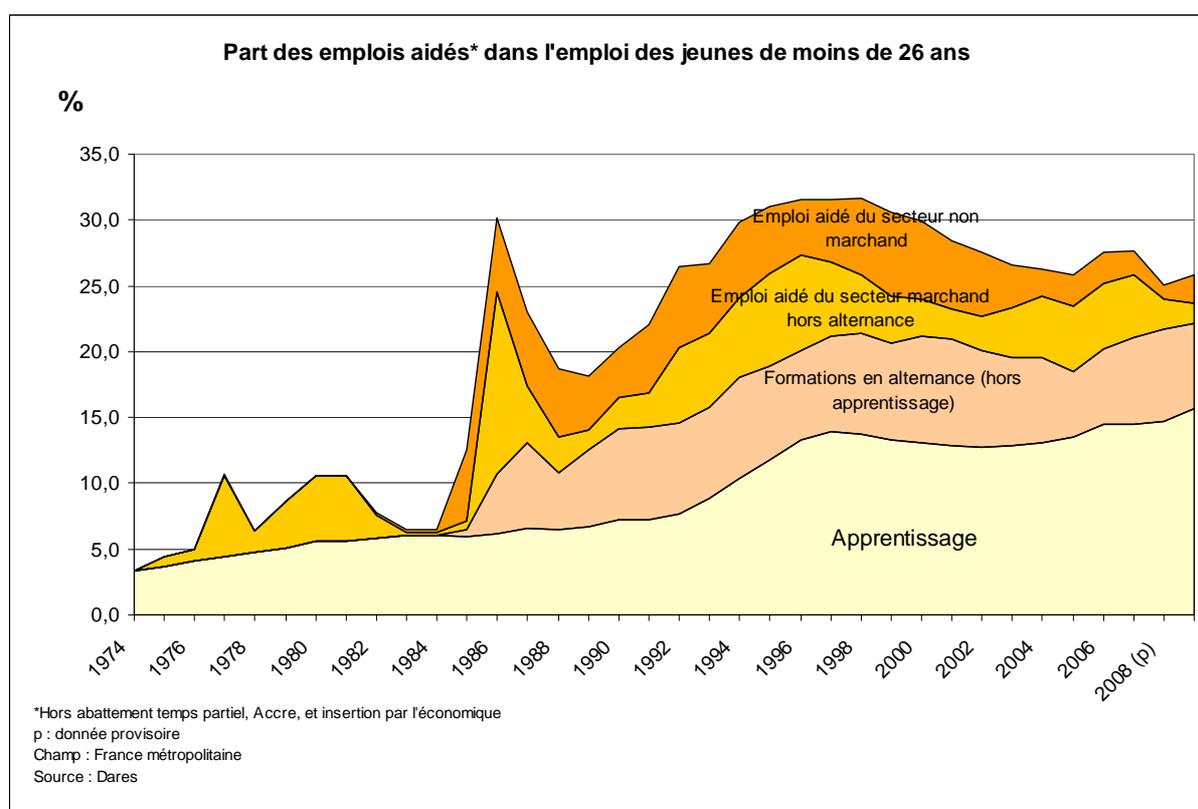
- les **formations post-scolaires courtes**. Les jeunes sans diplôme ni qualification sont les plus exposés au chômage et ils demeurent relativement nombreux (18 % de la classe d'âge). D'où l'importance prise par les stages financés par les pouvoirs publics (État jusqu'en 1993-95 puis Régions) visant, sinon à réparer l'échec scolaire, du moins à les rapprocher de l'emploi ou de la certification. 191 000 jeunes ont suivi en 2009 un stage de formation financé par les conseils régionaux.
- les **contrats de formation en alternance**. L'apprentissage a décliné en France durant la période de forte croissance d'après guerre au profit des formations professionnelles au sein du système éducatif, ne restant important que dans les secteurs où son usage était traditionnel (artisanat, alimentation, coiffure, réparation auto..). Deux réformes ont donné à l'alternance un nouveau souffle dans les années 1980 : celle de l'apprentissage, rénové et élargi à l'ensemble des diplômés, y compris supérieurs, et confié aux régions ; et la création en 1983 par les partenaires sociaux de contrats d'alternance propres au système de formation continue, qui ont connu un succès certain avant d'être réunies en 2003 sous la forme du « contrat de professionnalisation », ouvert aussi aux adultes. De fortes incitations publiques ont accompagné leur développement : exonérations de cotisations et crédits d'impôts pour l'État, primes aux employeurs et contrats d'objectifs signés avec les branches professionnelles pour les Régions, quota d'alternants de 3 % fixé aux entreprises à compter de 250 salariés. Près de 600 000 jeunes occupaient en décembre 2010 un contrat de professionnalisation (173 000) ou d'apprentissage (414 000).
- **Les aides à l'embauche** (« Contrats aidés marchands »). A la différence des précédents, elles n'ont pas pour objet l'acquisition d'une qualification, même si elles prévoient à titre facultatif des actions de formation. Leur objectif est d'inciter les entreprises à recruter des jeunes en réduisant préférentiellement le coût du travail. Utilisés à large échelle après 1975, ils ont connu des modalités très variées, dont le dispositif « zéro charges » ouvert aux PME et TPE en 2009 est la dernière en date, après le « contrat jeunes en entreprises » des années 2002-2007 et le « Contrat initiative emploi » (CIE) pour son volet jeunes (46 000 en 2010).
- **Les emplois d'utilité collective** (« Contrats aidés non marchands »). Pour pallier l'insuffisance des créations d'emploi dans le secteur marchand, l'État a incité après 1985 les entités non marchandes (associations, collectivités locales, établissements publics) à créer en faveur de jeunes, puis des adultes en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux), des emplois destinés à satisfaire des besoins collectifs non solvables aux conditions du marché. 81 000 jeunes de moins de 26 ans étaient en « Contrat d'accompagnement à l'emploi », « Contrat d'avenir » ou « Contrat unique d'insertion » fin 2010.

A ces catégories s'est ajouté à partir de 1982 un dispositif transversal pour accompagner de façon individualisée les jeunes en difficulté. Placé au sein du service public de l'emploi ce « **réseau d'accueil** » comprend aujourd'hui 500 structures territoriales (« Missions locales et « Permanences d'accueil ») chargées de les accompagner dans une approche globale qui inclut emploi, santé et logement. Il est partie intégrante du service public de l'emploi en tant que « co-traitant » de Pôle emploi auquel il est lié par convention. Le programme « CIVIS » (Contrat d'insertion dans la vie sociale) a pour fonction d'appuyer cet accompagnement individuel, auquel peut s'ajouter le versement d'une allocation temporaire. Les missions locales ont reçu en 2008 plus d'un million de jeunes en entretien, dont près de 470 000 au titre d'un premier accueil. 285 000 d'entre eux étaient en cours de parcours « CIVIS » en décembre 2010 (avec des flux importants : 214 000 entrées et 184 000 sorties dans l'année, dont 66 000 vers un emploi).

Mesures récentes : priorité aux contrats d'alternance

Le président de la République a annoncé le 1^{er} mars 2011 une série de mesures pour développer encore les contrats en alternance et particulièrement l'apprentissage, avec notamment :

- À partir de 250 salariés : relèvement du quota d'alternants de 3 à 4 % et remplacement de la pénalité uniforme qui l'accompagnait par un « bonus-malus »
- En dessous de 250 salariés : « zéro charges » sociales pendant 6 mois pour tout jeune nouvellement embauché en contrat d'alternance
- Développement de l'offre de formation en apprentissage (y compris l'hébergement) grâce aux fonds du « grand emprunt » (500 millions d'euros) et des « Contrats d'objectifs et de moyens » (2011-2015) cofinancés par l'État (350 millions) et les régions.
- Accès des apprentis aux prestations offertes aux étudiants (restauration, réductions...).



Source DARES

Les jeunes dans les mesures de politique d'emploi en septembre 2010

| | Jeunes 16-25 ans | | | | Jeunes non qualifiés (niveaux VI et Vbis) | |
|--|---|---|--------------------------------|--------------------------------|---|--------------------------------|
| | Entrées cumulées janvier - septembre 2010 | Entrées cumulées janvier - septembre 2009 | Effectif estimé Septembre 2010 | Effectif estimé Septembre 2009 | Effectif estimé Septembre 2010 | Effectif estimé Septembre 2009 |
| ALTERNANCE | | | | | | |
| Contrat d'apprentissage | 134 526 | 131 652 | 381 697 | 383 424 | 69 660 | 69 975 |
| Contrat de Professionnalisation Jeunes | 61 794 | 59 921 | 127 292 | 136 335 | 8 147 | 8 725 |
| EMPLOIS MARCHANDS | | | | | | |
| Contrat jeunes en entreprise | 0 | 0 | 0 | 14 248 | 0 | 2 707 |
| Contrat initiative emploi (CIE) | 0 | 24 342 | 12 169 | 20 500 | 770 | 1 963 |
| Contrat d'insertion - RMA (entrées initiales) | 0 | 189 | 45 | 207 | 3 | 36 |
| Contrat unique d'insertion (CUI-CIE)* | 53 541 | 0 | 46 845 | 0 | 4 170 | 0 |
| EMPLOIS NON MARCHANDS | | | | | | |
| Contrat d'accompagnement dans l'emploi (entrées initiales) | 0 | 38 652 | 11 657 | 39 204 | 1 208 | 6 594 |
| Contrat d'avenir (entrées initiales) | 0 | 2 945 | 322 | 3 050 | 67 | 873 |
| Contrat unique d'insertion (CUI-CAE)* | 77 661 | 0 | 69 071 | 0 | 8 970 | 0 |
| Emplois -Jeunes | 0 | 333 | 40 | 256 | 0 | 92 |
| PACTE | 171 | 137 | nd | nd | nd | nd |
| Total jeunes en mesure | 327 693 | 258 171 | 649 138 | 597 223 | 92 994 | 90 966 |

*Les effectifs présents en CUI-CIE et CUI-CAE sont estimés à partir des durées prévues des contrats

Données France métropolitaine

Source : Dares